

Cinq facteurs qui peuvent faire dérailler votre plan de retraite Conseils

Le Journal de Quebec · 12 sept. 2023 · 26

Quand on planifie sa retraite, on oublie souvent de tenir compte de certains éléments qui pourraient pourtant faire basculer tous nos beaux projets.



On dit souvent que la retraite se découpe en trois phases : les années où l'on en profite, celles où l'on ralentit le rythme et celles où l'on prend du repos. Pour vivre confortablement durant ces différentes phases, on doit bien évaluer ses besoins financiers. Ceux-ci sont variables non seulement en fonction des personnes, mais aussi des événements de la vie.

Voici cinq éléments à considérer pour mettre sur pied un plan de match à l'abri des mauvaises surprises ou presque.

LE RISQUE DE LONGÉVITÉ

Sussy Galvez, planificatrice financière, formatrice et experte en conseil et planification financière, rappelle que la période durant laquelle on sera à la retraite pourrait être bien plus longue que ce que l'on imagine. Selon l'institut québécois de planification financière (IQPF), il faut prévoir un plan de décaissement à partir de l'âge de 65 ans qui s'étalera sur 29 ans pour un homme et sur 31 ans pour une femme.

« Si on effectue une moyenne, on parle d'environ 25 ans. Il est important d'adopter cette approche conservatrice, car les gens vivent aujourd'hui plus longtemps », recommande-t-elle.

L'ÉTAT DE SANTÉ

Votre état de santé aura un impact considérable sur vos projets, mais aussi sur vos besoins financiers. Si vous êtes en bonne forme, vous pourrez alors laisser libre cours à vos envies de voyages, faire du bénévolat ici ou à l'étranger, retourner sur le marché du travail à temps partiel, lancer une petite entreprise ou encore oeuvrer comme consultant. Rappelez-vous que rester sur le marché du travail à la retraite aura un impact sur votre fiscalité et sur vos rentes de retraite. Si vous désirez effectuer deux voyages par an, il faut aussi les inclure dans les pré-

visions. Vérifiez également avec votre employeur les régimes d'assurances collectives qu'il propose après la retraite.

Votre santé est fragile ? Dans ce cas, les projets seront sans doute limités et les coûts reliés aux frais de santé grimperont.

Demandez à votre planificateur financier de travailler sur différents scénarios : l'un qui vous permet de conserver votre style de vie actuel, l'autre qui reflète votre retraite idéale et un autre où votre santé vous obligerait à ralentir plus tôt que prévu. De cette façon, vous ne serez pas pris au dépourvu.

PAS DE PLAN DE DÉCAISSEMENT

« Le plan de décaissement permet de déterminer quelle est la meilleure stratégie à adopter pour procéder aux retraits de vos placements en fonction de vos besoins financiers, et ce, tout en réduisant au maximum la facture fiscale », explique Mme Galvez.

Dans ce plan, il faut tenir compte des projets importants qui pourraient nécessiter le retrait de plus d'argent (voyages, rénovations, remplacement de la voiture, etc.). Attention : l'inflation doit aussi entrer dans les calculs, car elle entraînera une baisse de votre pouvoir d'achat.

Pour mieux comprendre le principe du décaissement et savoir comment profiter plus longtemps de votre argent, visionnez cette vidéo de L'IQPF ([youtube.com/watch?v=egwmyc3ff1c](https://www.youtube.com/watch?v=egwmyc3ff1c)).

AUCUN COUSSIN DE SÉCURITÉ

Lorsqu'on est encore sur le marché du travail, on recommande de mettre de côté un coussin de sécurité qui représente 3 à 6 mois de dépense afin de pallier les imprévus.

Pour la même raison, à la retraite, on doit aussi conserver des liquidités que l'on pourra utiliser en cas de besoin. C'est pourquoi tout votre argent ne devrait pas se trouver dans des placements où il sera immobilisé.

NÉGLIGER LES COÛTS DE LA VIE EN RÉSIDENCE

Même si l'on souhaite rester chez soi le plus longtemps possible, cela ne sera pas toujours possible. Si votre santé physique ou cognitive se dégrade, vous devrez peut-être vous résoudre à déménager dans une résidence plus tôt que prévu.

« Chacune a ses particularités, et les services offerts – repas, aide à domicile, soins, etc. – sont des coûts supplémentaires qui s'ajoutent au prix du loyer. Tenez-en compte dans vos calculs », mentionne Sussy Galvez.

■ À la retraite, on n'est pas à l'abri d'un divorce ou d'une séparation, ce qui aura un impact considérable sur le patrimoine accumulé en prévision de la retraite. Si vous êtes en couple, établissez deux scénarios de planification, l'un en couple et l'autre individuel.

■ N'oubliez pas de préparer un mandat de protection, un document légal où vous désignerez la ou les personnes de confiance qui prendront soin de vous si vous n'êtes plus en mesure de le faire vous-même.



RAPPORT D'UN COMITÉ D'EXPERTES

Mise en place de mesures en matière de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles en milieu de travail

12 septembre 2023

Le ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec, M. Jean Boulet, annonce la mise en place de mesures administratives découlant du rapport *Mettre fin au harcèlement sexuel dans le cadre du travail : se donner les moyens pour agir*, rendu public le 5 mai dernier.

Ce rapport a été produit par un comité d'expertes mandaté par le ministre Boulet pour analyser la cohérence et l'efficacité des recours disponibles pour les personnes victimes d'agression à caractère sexuel ou de harcèlement sexuel au travail et pour étudier le traitement de ces agressions.

Sur un total de 82 recommandations contenues dans le rapport, 23 concernent des améliorations liées aux procédés administratifs réalisés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) relatifs aux cas d'agressions ou de harcèlement sexuel en contexte de travail. Plus de 90 % d'entre elles sont déjà en place ou en voie de l'être en 2023. Ces recommandations concernent entre autres l'embauche de conseillers spécialisés, la formation continue pour l'ensemble des intervenants, l'amélioration du processus de traitement des réclamations ou encore le développement de liens institutionnels avec certains organismes.

Rappelons que le rapport des expertes, issues du milieu académique, propose des recommandations qui visent quatre objectifs :

- rendre cohérent le cadre juridique du travail;
- s'assurer que la réponse du droit du travail permet de réparer les torts causés;
- réduire les risques de victimisation secondaire, c'est-à-dire lorsque la personne victime fait face à des réactions négatives supplémentaires, par autrui, en lien avec le préjudice subi;
- outiller les milieux de travail pour prendre en charge le risque et y mettre fin promptement.

La CNESST pourra d'ailleurs compter sur un partenariat avec l'organisme Juripop afin de mieux préparer ses intervenantes et intervenants à faire face aux défis particuliers liés à la prévention du harcèlement et des agressions à caractère sexuel dans un contexte de travail et à l'accompagnement des personnes qui en sont victimes.

Citations

« Le 1er février 2022, j'annonçais le début des travaux du comité chargé d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions à caractère sexuel, présidé par Mme Rachel Cox. Le fruit de ses recherches a permis de souligner la complexité des recours actuels en matière de harcèlement sexuel en milieu de travail. Je suis donc heureux d'annoncer que dès aujourd'hui, des changements administratifs sont mis en place pour accompagner les personnes victimes dans leur quête de respect et de justice, ce qui nous permet d'assurer aux travailleuses et aux travailleurs des environnements de travail sains et sécuritaires. »

- Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec

« La CNESST est consciente de l'importance de prendre soin des victimes et de toujours chercher à améliorer ses pratiques administratives. Les changements qui s'installent et les travaux en cours se traduiront par une bonification globale de l'offre de services. Le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles au travail ou ailleurs ne doivent en aucun cas être tolérés, et la CNESST est déterminée à poursuivre sa mission avec tous les milieux de travail afin de créer des environnements de travail sains et sécuritaires et de soutenir les victimes. »

- Manuelle Oudar, présidente-directrice générale de la CNESST

« Nous sommes enthousiastes de collaborer avec la CNESST dans le cadre de cette initiative cruciale visant à mieux accompagner les personnes victimes de harcèlement sexuel et d'agressions sexuelles en milieu de travail. Juripop mettra à profit son expertise dans l'accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles pour soutenir les intervenants et intervenantes de la CNESST dans leur mission. Cette collaboration témoigne de notre engagement commun envers l'accès à la justice des personnes victimes de violences sexuelles au travail, en leur offrant un soutien juridique essentiel pour faire valoir leurs droits et créer des environnements de travail plus sécuritaires et équitables. »

- Me Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop

Corps à l'incinérateur de Québec : l'identité de la victime divulguée

Article de Philippe L'Heureux •12h

Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a divulgué lundi soir l'identité de l'homme de 61 ans retrouvé sans vie à l'incinérateur de Québec la semaine dernière. Il s'agit de Marcel Saint-Laurent.

Tout porte à croire que la victime était en situation d'itinérance, selon le SPVQ. Les circonstances de sa mort font toujours l'objet d'une enquête.

Plus tôt dans la journée de lundi, la police de Québec a indiqué qu'elle avait réussi à identifier le corps de l'homme [retrouvé vendredi sur le site de l'incinérateur](#).

L'homme dans la soixantaine, qui était connu des policiers, était fort probablement en situation d'itinérance, selon David Poitras, sergent aux communications du SPVQ.

L'enquête pour connaître les circonstances de la mort du sexagénaire est toujours en cours et une autopsie sera effectuée.

Les policiers n'écartent aucune hypothèse dans cette affaire.

Un autre décès qui fait réagir

Le directeur général de Lauberivière, Éric Boulay, s'est dit attristé de voir qu'une autre personne en situation d'itinérance ait perdu la vie.

Quand j'apprends la nouvelle le matin, c'est une brique! C'est très très triste d'apprendre ça, affirme M. Boulay.

Il rappelle qu'au printemps, [un itinérant avait été tué par deux hommes](#) dans le secteur de la marina Saint-Roch.

Pour lui, ce genre d'histoire met de nouveau en lumière les problèmes liés à l'itinérance dans la Vieille-Capitale.

Selon les chiffres de son organisme, entre 15 et 20 personnes sont refusées chaque jour en raison d'un manque de ressource.

Cet été, c'était l'été des nouveaux visages, ajoute Éric Boulay. Entre le 1er juin et le 31 août, 75 % des demandeurs étaient de nouvelles personnes qui n'avaient jamais connu l'itinérance.

Il lance une fois de plus un cri du cœur au gouvernement pour obtenir du financement supplémentaire.

Avec les informations de Raphaël Beaumont-Drouin et Louis-Philippe Arsenault